

Niveau :	MASTER					Année
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					M1
Mention :	DIRECTION DE PROJETS OU ÉTABLISSEMENTS CULTURELS					
Parcours :	ARTS ET CULTURES, INGÉNIERIE DE L'ACTION CULTURELLE, INGÉNIERIE DE PROJETS INTERCULTURELS ET INTERNATIONAUX					
Volume horaire étudiant :	256 h	289 h			420 h	545 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage obligatoire	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité - secrétariat pédagogique
Alain CHENEVEZ Maître de Conférences alain.chenevez@u-bourgogne.fr ☎ 03.80.58.98.67	Jean-Philippe THONY Scolarité jean-philippe.thony@u-bourgogne.fr ☎ 03.80.58.98.34
Composante(s) de rattachement : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) de Bourgogne - Département Denis Diderot	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

L'objectif de la mention est de former dans les domaines de la culture, en formation initiale comme en formation continue des directeurs, concepteurs, administrateurs, gestionnaires, médiateurs de projets, consultants, et experts. Le champ des métiers rend nécessaire l'acquisition de connaissances approfondies dans les matières suivantes : droit, gestion, éducation, esthétique, ethnologie, histoire, communication et sociologie. L'objectif de la formation est d'une part d'organiser l'acquisition de ces savoirs, d'autre part d'en assurer leur transformation en savoir-faire par l'expérimentation et la confrontation au terrain grâce à l'intervention de professionnels, des visites *in situ*, une pédagogie par projets et une attention toute particulière au stage avec un double tutorat académique et professionnel.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

La mention *Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC)* se divise en trois parcours *Arts et Cultures (AC)*, *Ingénierie de l'Action Culturelle (IAC)* et *Ingénierie de Projets Interculturels et Internationaux (IPII)*. Les étudiants ayant réussi la première année (M1) poursuivent en seconde année du parcours choisi (M2), mais possibilité leur est offerte, toutefois, de s'insérer dans la vie active, ce qui leur permet, le cas échéant, de reprendre ultérieurement après un temps d'expérience professionnelle en M2.

L'évolution des emplois de la culture aux cours des deux dernières décennies, du fait des phénomènes de décentralisation et de déconcentration, de contraction des dépenses publiques dans le secteur culturel, de développement de l'éducation artistique et culturelle en lien notamment avec l'éducation culturelle, de développement des processus de création artistique et de diffusion culturelle grâce aux nouvelles technologies, implique que la mention du Master *Direction de Projets ou Établissements Culturels* vise à former des généralistes de la culture susceptibles de pourvoir des emplois dans l'ensemble du secteur culturel tel que :

administrateur / agents d'accompagnement des artistes / agent de la diplomatie culturelle / chargé de production / chargé de diffusion / chargé d'études/ chargé de mission culture / chargé de relations avec les publics / chargé de programmation / chargé de relations avec les médias / chef de projet / concepteurs et évaluateurs de projets artistiques et interculturels / consultant / coordinateurs de projets d'échanges interculturels / directeur de structure artistique, culturelle, patrimoniale / expert / médiateur culturel / secrétaire généraux / responsable de service culturel / responsables de services éducatifs.

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

Les principales compétences délivrées sont :

analyser la faisabilité d'un projet culturel / **rédiger** un projet / définir les phases d'un projet / **définir** le calendrier de mise en œuvre d'un projet / **définir** les moyens de mise en œuvre d'un projet / **concevoir** un cahier des charges / **coordonner** la conduite d'un projet / **exécuter** un cahier des charges / **établir** un bilan d'activité / **établir** une convention / **établir** des contrats / **animer** une équipe de travail / **gérer** les relations avec les artistes / **élaborer** un système de tarification / **organiser** une billetterie / **constituer** un fichier / **argumenter** un projet de diffusion / **organiser** une tournée / **gérer** une tournée / **concevoir** un projet de lieu culturel / **identifier** la mission d'une structure par son budget / **évaluer** un budget / **élaborer** le budget détaillé d'un projet culturel / **élaborer** le budget détaillé d'une structure / trouver des financements / **établir** des dossiers de financement / **contrôler** l'évolution des dépenses/ **tenir** une comptabilité / **établir** un plan d'amortissement / **établir** un bilan financier et un compte de résultat / **établir** une déclaration de droits d'auteur / **définir** les supports de communication / **concevoir** un plan de communication / **faire** une synthèse de documents / **appliquer** les techniques d'inventaire du patrimoine / **concevoir** un questionnaire d'enquête pour le public/ **conduire** des entretiens d'enquête / **aménagement** du territoire/ **anthropologie** / **fonctionnement** des collectivités locales / **droit** des biens culturels / **économie** de la culture / **histoire** de l'action culturelle en France / **histoire** de l'organisation de la vie culturelle en Europe / **anglais** / **définir** les objectifs culturels d'une structure / **définir** les bases artistiques d'une programmation / **traduire** une politique en projet opérationnel / **définir** les bases artistiques d'un projet / **argumenter** un projet artistique / **définir** les objectifs culturels d'un projet / **caractériser** un public / **connaître** la sociologie des publics / **concevoir** la programmation d'un festival ou d'un évènement / **concevoir** la programmation d'une structure / **concevoir** une programmation jeune public / **concevoir** une exposition / **concevoir** un parcours de visite / **concevoir** un dispositif interactif pour exposition / **concevoir** un dispositif d'aide à l'interprétation / **concevoir** un projet de catalogue / **concevoir** un cycle de conférences / **concevoir** un programme d'animation / **concevoir** un atelier / **concevoir** un dispositif d'évaluation / **mettre en œuvre** un dispositif d'évaluation / **évaluer** un dispositif d'aide à l'interprétation.

■ **Compétences acquises à l'issue de la première année de formation :**

- Connaître l'environnement juridique, administratif, politique, économique de l'action culturelle,
- Connaître les enjeux de l'action artistique et culturelle,
- Connaître les enjeux de la valorisation du patrimoine,
- Maîtriser les outils de gestion et d'administration d'une structure culturelle,
- Concevoir un projet d'action culturelle,
- Élaborer le budget d'un projet et établir les contrats avec les partenaires financiers,
- Connaître les procédures de diffusion des œuvres,
- Maîtriser les outils de la communication culturelle,
- Effectuer le suivi administratif et financier d'une action culturelle,
- Superviser l'acheminement et l'installation de la logistique et de la signalétique sur le lieu d'un spectacle ou d'un tournage.

Modalités d'accès à l'année de formation :

L'accès au parcours est soumis à l'avis d'une commission pédagogique composée de deux enseignants et d'un professionnel statuant sur la base d'un dossier et d'un entretien. L'admission est prononcée en fonction de l'adéquation du projet professionnel du candidat avec les objectifs de formation (les principaux prérequis sont : une expérience préalable dans le secteur culturel, une motivation nourrie par l'expérience des pratiques artistiques et/ou culturelles, ainsi qu'une solide culture générale).

En formation initiale, l'accès des étudiants en Master 1 est ouvert à tout titulaire d'une licence sur la base de son diplôme et de la qualité de son projet professionnel dans le champ des métiers de la culture. En ce qui concerne l'Université de Bourgogne, le parcours est accessible d'une façon générale à tout étudiant ayant obtenu dans le cadre de sa formation une licence des domaines SHS, droit, gestion, économie...

Le jury veille également à l'ouverture nationale et internationale des candidatures.

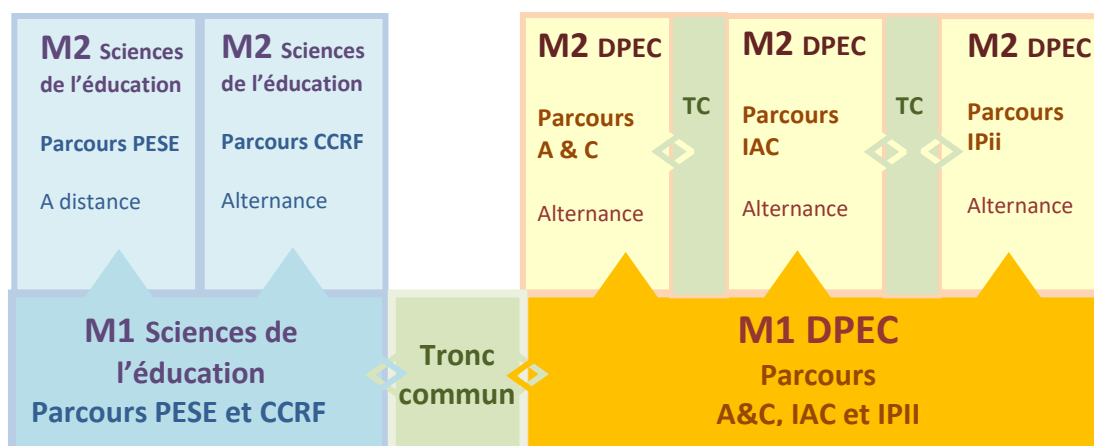
■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

- En formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation (03.80.58.98.34 ou 74)
Les étudiants en formation initiale peuvent obtenir leur insertion dans la formation par VES.
- En formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)
En formation continue intégrée, la commission pédagogique tient compte du passé académique et des acquis professionnels des candidats (VA, 1985). La formation est organisée sous la forme de modules et les candidats admis peuvent se voir proposer un parcours individualisé de formation.

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

La première année du parcours est commune aux parcours *Arts & Cultures (AC)*, *Ingénierie de l'Action Culturelle (IAC)* et *Ingénierie de Projets Interculturels et Internationaux (IPII)*. En outre, elle comporte une part importante d'enseignements mutualisés avec la première année des Parcours CCRF et PESE relevant de la mention *Sciences de l'Éducation* en raison d'objectifs convergents dans le domaine de l'ingénierie de projet et de la proximité des champs professionnels visés selon le schéma ci-dessous :



Ainsi défini, le parcours du Master 1 correspond à **60 Crédits ECTS**.

En fin d'année universitaire, à partir de début avril, les étudiants doivent effectuer un stage en milieu professionnel d'au moins 12 semaines, en France ou à l'étranger. À l'issue de ce stage, ils rédigent un rapport de stage problématisé qu'ils soutiennent en septembre devant un jury composé de deux enseignants au moins.

SEMESTRE 1

UE 01	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
Outils	LV1 Anglais*		12	12	1	CC	1
	LV2 Espagnol ou Allemand*		12	12	1	CC	1
	Statistiques/Méthodes d'enquête*	8	4	12	1	CC	1
	Analyse de projets culturels		12	12	1	CC	1
	Outils informatiques*		16	16	1	CC	1
	Communication*	12		12	1	CC	1
	Séminaires professionnels		6	6			
TOTAL UE 01		20	62	82	6		6

⁽¹⁾: CC = Contrôle Continu - CT = Contrôle Terminal

* = mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 02	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
Droit	Droit de l'entreprise*	12	6	18	3	CC/CT	1
	Droit social*	12		12	3	CC/CT	1
	Séminaires professionnels		6	6			
TOTAL UE 02		24	12	36	6		2

* = mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 03	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
Management	Analyse et gestion financière*	12	8	20	2	CC/CT	1
	Étude des coûts et contrôle de gestion*	12	8	20	2	CC/CT	1
	Comptabilité*	12	8	20	1	CC/CT	1
	Financement de la culture	12		12	1	CC/CT	1
	Séminaires professionnels		6	6			
TOTAL UE 03		48	30	78	6		4

* = mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 04	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
Champ culturel 1	Éducation populaire*	12		12	2	CC/CT	1
	Sociologie de la culture	12		12	2	CC/CT	1
	Droit des biens culturels	12	6	18	2	CC/CT	1
	Séminaires professionnels		6	6			
TOTAL UE 04		36	12	48	6		3

* = mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 05	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coef
Gestion publique	Finances publiques*	12		12	3	CC	1
	Organisation administrative de l'État - collectivités territoriales - Europe*	12		12	3	CC	1
	Séminaires professionnels		6	6			
TOTAL UE 05		24	6	30	6		2

* = mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

Total S1	152	122	274	30			17
-----------------	------------	------------	------------	-----------	--	--	-----------

SEMESTRE 2

UE 06	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
Champ culturel 2	Marketing*	12	8	20	2	CC/CT	1
	Stratégies de communication culturelle	8		8	1	CC/CT	1
	Politiques culturelles	12	6	18	1	CC/CT	1
	Culture et développement durable	12		12	1	CC/CT	1
	Tourisme et culture	12		12	1	CC/CT	1
	Séminaires professionnels		8	8			
TOTAL UE 06		56	22	78	6		5

* = mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 07	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
Spectacle vivant	Histoire du spectacle vivant	12		12	2	CC/CT	1
	Gestion du spectacle vivant		24	24	2	CC	1
TOTAL UE 07		12	24	36	4		2

UE 08	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
Arts et Patrimoines	Culture à l'ère de l'anthropocène	12	6	18	2	CC/CT	1
	Art contemporain	12		12	2	CC/CT	1
	Histoire du musée	12		12	2	CC/CT	1
TOTAL UE 08		36	6	42	6		3

UE 09	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
Industries créatives	Cinéma - Audiovisuel		15	15	2	CC	1
	Arts numériques		12	12	2	CC/CT	1
TOTAL UE 09			27	27	4		2

UE 10	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
Professionnalisation	LV1 Anglais*		12	12	1	CC	1
	LV2 Espagnol ou Allemand*		12	12	1	CC	1
	Projet professionnel		18	18	1	CC	1
	Recherche de stage		16	16	1	CC	1
	Mémoire		30	30	6	CT	10
TOTAL UE 10			88	88	10		14

* = mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

Total S2	104	167	271	30			26
-----------------	------------	------------	------------	-----------	--	--	-----------

Total M1	256	289	545	60			43
-----------------	------------	------------	------------	-----------	--	--	-----------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'université, complété ou précisé par les dispositions particulières indiquées ci-dessous. http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

• Sessions d'examen

Précisions

L'année de Master 1 est répartie en deux semestres :

- *semestre 1* → du 15 septembre à début janvier, avec 5 unités d'enseignement ;
- *semestre 2* → de début janvier au 30 juin, comprenant le stage obligatoire avec 5 unités d'enseignement.

Le stage de M1 se déroule à partir d'avril à début juillet, soit au moins trois mois consécutifs (420 heures).

La soutenance du rapport de stage problématisé se déroule début septembre.

Le responsable d'année organise les examens de semestre 1, mi-décembre, puis le jury. Les examens de semestre 2 ont lieu fin mars. La session de rattrapage des semestres 1 et 2 a lieu mi-septembre. À l'issue de la session de rattrapage, le jury d'année du Master 1 se tient dans la troisième semaine de septembre pour établir la liste définitive des étudiants admis en Master 2.

• Plagiat

Tout devoir plagié sera sanctionné.

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.

• Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Règles particulières

1. Les enseignements et autres éléments de la formation sont regroupés en UE capitalisables pour l'évaluation des connaissances, des compétences et acquis. Les modules constituent un groupe homogène d'enseignements et d'activités. L'anglais est obligatoirement en première langue.
2. La note obtenue à chaque UE est la moyenne arithmétique des notes obtenues pour chacun des éléments la composant.
3. L'année est validée si la moyenne générale des semestres pondérée par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.